

Le 17 janvier 2017
à 17h30
en Salle 409 - 4^{ème} étage – Campus Trotabas

Ordre du jour :

- 1/ Etude des dossiers d'inscription en première année
- 2/ Bilan de la rentrée solennelle et de la remise des prix
- 3/ Préparation de la visite HCERES de l'ED
- 4/ Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 17/01/2017

1/ Présentation du projet de partenariat avec l'Université de Milan-Bicocca,

Le Conseil débute avec la présentation du Professeur Jean-Christophe MARTIN portant sur un projet de texte sur le doctorat international. Le partenariat établi avec l'Université de Milan-Bicocca aurait pour objectif d'accroître sensiblement la coopération internationale et renforcer la visibilité de l'ED-DESPEG. Cette mesure toucherait, dans un premier temps, les doctorants juristes du département de droit international, mais pourrait s'étendre aux autres disciplines de l'école doctorale. Les étudiants sélectionnés pourraient alors jouir d'une double diplomation avec une source de financement italienne.

Plusieurs points suscitent des débats au sein l'assemblée et notamment la question du logement des étudiants bénéficiant de cet accord, ce à quoi il est rétorqué que « Faculty Club », qui a ouvert ses portes à la rentrée 2016, offre ici un compromis notable.

La proposition est finalement adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de l'ED-DESPEG. Le Professeur MARTIN, Vice-Président délégué aux relations internationales au sein de l'UNS, se charge de soumettre le document au Conseil académique lors de sa prochaine séance.

2/ Examen des demandes d'autorisation d'inscription en thèse et de dérogation à la durée,

Le Conseil commence par le traitement des candidatures en première année de doctorat (pour rappel, il s'agit des dossiers hors critères fixés par le règlement intérieur de l'ED-DESPEG, à savoir les étudiants issus de la seconde moitié de la promotion d'un Master 2 ou ayant obtenu

un diplôme d'une autre université ou encore une équivalence). Une demande d'autorisation d'inscription est étudiée et reçoit un avis favorable.

Les membres du Conseil se positionnent ensuite sur la demande de dérogation à la durée. Un dossier pour **une cinquième année de doctorat** est également examiné et accueilli favorablement dans la mesure où la date de soutenance est proche.

3/ Bilan de la rentrée solennelle de l'ED-DESPEG,

La rentrée solennelle du 13 décembre 2016 a été marquée par l'attribution des prix de thèse de l'ED-DESPEG. Le nouveau format adopté lors de cette manifestation marquante de l'ED-DESPEG a été apprécié par l'ensemble des participants.

4/ Préparation de la visite HCERES de l'ED-DESPEG,

La visite du comité aura lieu le 1^{er} février 2017 en salle du Conseil, à la Faculté de Droit et de Science Politique.

Une réunion préparatoire avec un panel représentatif des doctorants issus de l'ED-DESPEG s'est tenue la veille afin d'entendre les éventuelles revendications des étudiants et leur vision de l'école. L'objectif de cette assemblée était également d'aboutir à un accord sur le discours qui sera tenu lors de la prochaine visite de l'HCERES.

Il est ensuite question de savoir s'il est judicieux ou non de mobiliser l'ensemble des enseignants-chercheurs rattachés à l'ED-DESPEG lors de la venue du comité. A cet effet, un mail global sera prochainement diffusé.

5/ Questions diverses,

Plusieurs documents essentiels sont discutés en Conseil.

Tout d'abord, le memento du directeur de thèse, qui a été élaboré afin de transmettre les informations capitales aux enseignants et de leur faire part notamment des nouveautés liées à l'arrêté du 25 mai 2016. La partie portant sur les comités de suivi de thèse est encore succincte et sera retravaillée en profondeur.

Vient ensuite le formulaire de césure, sur lequel il est demandé aux écoles doctorales, de s'harmoniser. L'exemplaire distribué, provenant de LASH, répond aux mêmes attentes que celles de l'ED-DESPEG. Il est donc adopté à l'unanimité sans correction.

La FAQ inhérentes aux nouvelles dispositions établies par le nouvel arrêté est également diffusée. Celle-ci remet, une fois de plus, en cause la place du directeur de thèse qui reste finalement comptabilisé parmi les membres du jury. A cette fin, il doit signer le rapport de soutenance comme tous les autres membres du jury, mais pas le PV de soutenance.

Un audit devra se tenir prochainement, à l'initiative de SKEMA, afin de restructurer les formations proposées aux doctorants.

Une nouvelle réunion aura lieu le 15 février 2017 afin de faire le point sur les Bourses Région.

La séance est levée à 19h30.